doctrines collectivistes se développent. (Applaudissements.)

La jonction du projet de résolution Berry à l'interpellation Muzet, réclamée par Millerand, *est prononcée par 333 voix contre 45.*

LES AFFAIRES DE CHINE

M. d'ESTOURNELLES voulait adresser une question à M. Delcassé ; mais pour ne pas retarder la discussion des propositions relatives aux accidents du travail il consent à ajourner sa question au début de la séance de lundi prochain.

Il en est ainsi ordonné.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

La Chambre reprend la discussion des propositions tendant à modifier la loi sur les accidents du travail.

L'article 7 dont nous avons donné la rédaction dans le compte-rendu de la dernière séance est *adopté sans modification*.

Aucune modification n'est proposée aux articles 8 et 9.

Sur l'article 10 qui détermine la base servant à la fixation des rentes, M. ANDRIEU présente un amendement précisant cette base.

Cet amendement, accepté par la commission et le gouvernement, est adopté.

Sur l'article 11, M. SALIS appelle l'attention sur situation des ouvriers tonneliers. Il dit que les patrons tonneliers ne semblent pas se considérer comme assujettis à la loi de 1898.

M. MIRMAN répond que les ouvriers tonneliers doivent, à son avis, bénéficier de la loi de 1898.

Les quatre premiers paragraphes de l'article 11 sont adoptés.

Cet article vise les déclarations d'accident.

Le quatrième paragraphe est ainsi conçu : «Avis de l'accident est donné immédiatement par le maire à l'inspecteur départemental du travail ou à l'ingénieur ordinaire des mines chargé de la *surveillance de l'entreprise*.»

M. GERVAIZE propose d'ajouter «Et au médecin cantonal ou à tout autre médecin agréé par l'administration.»

Toutefois il accepte le renvoi de son amendement à la commission c'est-à-dire la disjonction.

M. FERRETTE présente un autre amendement tendant à ajouter : «et au procureur de la République qui à son tour en avise le juge de paix, lorsque l'accident lui paraît devoir entraîner la mort ou une incapacité permanente absolue ou partielle.»

M. MIRMAN *répond que* par l'article suivant le maire est obligé de transmettre au juge de paix la déclaration de l'accident avec le certificat médical.

M. FERRETTE retire son amendement.

Les divers paragraphes et l'ensemble de l'article 11 *sont adoptés*.

Les frais d'enquête judiciaire

Sur l'article 12 concernant la déclaration des accidents au juge de paix et l'enquête que doit faire ce magistrat, M. COLLIARD propose que le chef d'entreprise soit tenu de faire les frais de l'enquête judiciaire.

M. MIRMAN. — *Toutes les mesures seront prises à cet égard.*

M. GERVAIZE *insiste en faveur* de l'amendement de M. Colliard.

MILLERAND, *ministre du Commerce*, donne lecture d'une circulaire qui, dit-il, donne satisfaction *aux auteurs de l'amendement.*

M. MIRMAN. — Il est nécessaire d'intervenir en faveur du juge du paix et du greffier qui parfois ne sont pas remboursés.

M. GERVAIZE. — Je ne vois pas pourquoi c'est l'Etat qui est obligé de payer et non le chef d'entreprise.

LE MINISTRE DU COMMERCE. — Le principe se trouve indiqué par une circulaire du Garde des Sceaux à propos de la loi sur les accidents.

Si on démontre qu'il y a lacune, une disposition y parera.

M. GERVAIZE demande le renvoi à la Commission et que la Commission insère la disposition dans la loi.

LE MINISTRE DES FINANCES.— Il ne faut pas voter cette disposition à la légère. Il faut la réserver pour la loi de finances.

M. DE RAMEL propose alors l'adjonction suivante :

«Les frais nécessités par l'enquête du juge de paix seront avancés par le Trésor.»

Tout le monde se rallie à cette rédaction qui est *adoptée* avec l'assentiment de la commission et du gouvernement.

L'ensemble de l'article 12 est *adopté*.

Aucune modification n'est apportée aux articles 13 et 14.

Les délais de jugement

M. HAUSSMANN critique l'article 15 qui dit que le juge de paix juge en dernier ressort, quel que soit le chiffre demandé et dans les dix jours, toutes contestations entre les victimes d'accidents et les chefs d'entreprise, relatives tant aux frais funéraires qu'aux frais de maladie et aux indemnités temporaires, jusqu'au jour du décès ou jusqu'à la consolidation de la blessure.

M. MIRMAN explique la rédaction de la commission en faisant ressortir l'urgence de pourvoir aux besoins des victimes d'accidents dans cette première période.

M. HAUSSMANN estime que le délai de dix jours est trop court; on devrait au moins le fixer à un mois.

M. MIRMAN dit que le délai d'un mois serait trop long.

M. HAUSSMANN demande alors qu'on mette quinze jours.

Le délai de quinze jours *est voté*.

M. FERNAND DAVID développe un amendement tendant à obliger le juge de paix, en cas de contestation sur l'époque de la consolidation des fractures, à ordonner une expertise médicale et à statuer conformément aux conclusions du rapport des experts.

M. MIRMAN. — On ne saurait limiter ainsi la liberté d'appréciation des juges de paix.

M. DE RAMEL propose d'ajouter au paragraphe 1er de l'article 15, les mots :

«Sans préjudice de l'action civile que la victime pourrait se croire en droit d'intenter».

L'amendement, accepté par la commission, *est adopté*.

L'article 15 *est voté*.

Les indemnités temporaires

Sur l'article 16, concernant les indemnités, M. HAUSSMANN développe un amendement relatif aux formalités juridiques s'étendant aux indemnités temporaires.

Cet amendement a pour but d'empêcher la victime de se faire exploiter par une personne exerçant la même profession ou l'ayant exercée pendant 10 ans.

Il ne s'agit pas ici, dit-il, d'une loi contre l'ouvrier. Elle a trait à une question plus délicate intéressant l'avocat ou l'avoué. Les compagnies d'assurances se font défendre par un avocat. Il est bon que les ouvriers puissent faire de même.

M. MIRMAN, rapporteur. — Ordinairement les chefs d'entreprise, quant il y a conciliation, s'adressent aux assurances.

D'un autre côté il y a la victime qui se trouve en présence d'un homme d'affaires qui spécule avec sa misère.

La commission est contre cet homme d'affaires et veut un avocat pour la victime.

Mais quand il se présente un ouvrier qui a une connaissance approfondie de la loi sur les assurances, pourquoi l'empêcher de venir en aide à son camarade?

M. JULIEN GOUJON. — Devant le juge, l'ouvrier aura d'abord l'assistance de l'avocat ou de l'homme d'affaires. Le camarade d'atelier pourra être entendu ou même être interpellé comme expert.

Si un avocat se trouve en collaboration avec un inconnu, il se récusera.

La commission de défense qui assistera l'ouvrier sera gratuite.

BASLY. — Le texte de la commission vise une chose existante.

On n'y a ajouté que quelques généralités particulièrement intéressantes pour les ouvriers.

RENVOI DE LA DISCUSSION

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

M. Drumont dépose une demande d'interpellation sur la situation en Algérie.

M. MARCHAL demande que l'interpellation de M. Drumont, qui a trait aux affaires d'Algérie, ne soit pas jointe à celle qu'il a déposée et qui a trait à une insurrection d'indigènes.

Des questions si différentes doivent être traitées séparément.

MILLERAND. — Je prie la Chambre d'attendre à la séance de demain : la présence de M. le Président du Conseil tranchera la question (Assentiment.)

La séance est levée à 6 heures 25 et renvoyée à demain à 2 heures, pour la continuation de la discussion de l'interpellation sur l'Algérie.

SÉNAT

Paris, 30 mai. — La séance s'ouvre à trois heures sous la présidence de M. FALLIÈRES.

Les agents des trains

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi relative à la situation des mécaniciens, chauffeurs et agents des trains.

L'urgence est déclarée au scrutin public par 184 voix contre 21, sur 205 votants.

Déclarations du rapporteur

M. GODIN, rapporteur, expose que le projet a pour effet d'abord de limiter la durée de service des mécaniciens, chauffeurs et agents des trains de façon à leur éviter un surmenage qui a souvent pour conséquence des accidents graves, et ensuite de réglementer le régime des retraites, non seulement de ces employés, mais de tous les employés de chemin de fer.

L'orateur explique combien il est difficile d'arriver à une réglementation de la durée de travail aussi rigoureuse que dans les autres industries.

Dans les chemins de fer, le service comporte beaucoup d'imprévu. Il y a, en outre, une impossibilité matérielle presque absolue à édicter un maximum identique d'heures de travail pour chaque jour de l'année.

Il faut donc se résigner à laisser une certaine marge aux Compagnies dans l'application.

Le rapporteur insiste particulièrement sur les améliorations que la proposition de M. Berteaux, adoptée par la Chambre, a pour objet de réaliser. La commission a reconnu qu'il n'était pas possible d'accepter cette proposition dans toute son étendue ; sa réalisation, en effet, entraînerait une dépense annuelle de 50 millions pour la seule limitation des heures de travail.

Ce surcroît de charges de 50 millions, ajoute l'orateur, nous ne croyons pas que l'Etat ni les Compagnies soient en mesure de l'assumer.

Dans ces conditions nous avons cru devoir remanier la proposition ; nous l'avons modifiée de telle sorte qu'elle n'entraînera plus qu'une charge de 9 à 10 millions.

DEMANDE DE RENVOI

M. PREVET demande au Sénat de renvoyer la question à l'examen de la commission des finances en raison des conséquences financières de la proposition.

Discours de M. Gourju

M. GOURJU. — La proposition dont le Sénat est saisi est votée par la Chambre depuis 1897. L'œuvre de la Commission du Sénat a causé une émotion considérable et, dans le monde des intéressés, une amère désillusion.

Nous avons tous voté l'urgence pour qu'une solution intervienne le plus tôt possible. Cette proposition ne doit pas nous apparaître comme une loi de parti ou comme votée par surprise. Les scrutins qui ont eu lieu à la Chambre des députés le démontrent. Le renvoi à la commission, s'il a lieu, doit avoir pour objet de tenir la balance égale entre tous les intérêts en cause.

Il ne faut pas que les agents des chemins de fer soient déçus comme ils le seraient avec le texte de la commission. Ces agents qui ne font pas de bruit, pas de grève, qui savent être modérés dans l'expression de leurs désirs, demandent quelque chose de plus que ce que propose la commission. Ils demandent des durées de travail et de repos telles qu'ils aient la plénitude de leurs facultés pour garantir la sécurité des voyageurs.

Cette formule qu'ils nous présentent ouvre la porte à une transaction entre le système de la Chambre et celui de la commission. Celle-ci a différencié, au point de vue de la durée du travail, les agents des trains et les mécaniciens ou chauffeurs. Il faut qu'ils soient traités tous de la même manière. Il existe de nombreuses lacunes dans le texte de la commission en ce qui concerne les congés.

Il ne faut pas se montrer trop parcimonieux. Outre le repos hebdomadaire que nous prenons, nous prenons encore des vacances.

Quant aux primes pour les économies de charbon, les feuilles de paie que j'ai sous les yeux me prouvent qu'elles sont souvent compensées et au-delà par les retenues.

La collectivité des employés du dépôt de Badan a reversé pour le mois de février plus de 500 fr. pour les retenues. Le coupable, ce n'est pas le mécanicien, mais la machine. M. le ministre des travaux publics le reconnaît lui-même. Les propositions de la commission n'apportent aucun remède à ce mal.

Elle a tort également de laisser de côté la question des retraites. Les projets de règlement des caisses de retraites élaborés par les Compagnies depuis dix ans attendent toujours l'homologation du ministre. Les agents ne peuvent pas attendre plus longtemps. La loi doit intervenir.

Ces agents se contenteraient de l'article relatif aux retraites voté par la Chambre des députés. En tout cas, il faut qu'l'omission soit réparée, lorsque la proposition aura été renvoyée à la commission.

Derrière les agents et au-dessus d'eux, il y a la sécurité du public : la retraite est le remède au surmenage. Il est sans exemple que des mécaniciens aient déserté leur poste, même en face des plus grands dangers. Nous leur devons quelque chose.

On nous dit qu'il n'est pas douteux qu'ils soient très intéressants, mais que la dépense doit nous arrêter. Qu'en savons-nous? La commission, après trois ans et demi d'étude, ne le sait pas elle-même. Dans ces conditions, je demande comme M. Prevet, le renvoi à la commission. Il ne faut pas que la loi apporte une déception aux agents des chemins de fer. (Très bien.)

La suite de la discussion est renvoyée à demain trois heures.

La séance est levée à 6 heures 05.

La France et l'Allemagne

Un toast de Guillaume II

Berlin, 30 mai. — Hier a eu lieu au Tempelhof, la revue de la 2e brigade d'infanterie de la garde, que l'empereur a l'habitude de passer tous les ans à la même date. Le revue a été précédée de quelques manœuvres, auxquelles ont assisté le général français Bonnal et le lieutenant-colonel Gallet.

L'empereur, suivi d'un nombreux état-major, au milieu duquel figuraient les deux officiers français, s'est placé à la tête de la compagnie des drapeaux pour rentrer dans Berlin.

Au casino du 2e régiment de la garde, Guillaume II a offert un déjeuner à tous les officiers, y compris le général Bonnal et le lieutenant-colonel Gallet. L'empereur a pris la parole et a dit que ce jour était une date importante, puisqu'on venait de recevoir de la Chine une nouvelle qui équivalait à la conclusion de la paix et rendait possible le retrait des troupes.

« A cette occasion, a ajouté Guillaume II, j'ai reçu aujourd'hui de nombreuses félicitations de toutes les puissances. J'ai en particulier reçu du tsar un message. »

Puis l'empereur continue en disant

« Le corps de la garde a reçu aujourd'hui un autre honneur dont il se réjouit grandement. Deux braves officiers français, pour la première fois depuis de longues années, sont venus mêler leurs uniformes aux nôtres ; et c'est pour la première fois aussi que, là-bas, en Extrême-Orient, des soldats français et des soldats allemands ont combattu épaule contre épaule, dans une loyale fraternité d'armes, pour défendre contre un commun ennemi la cause de la civilisation. Je salue cet événement avec la plus vive joie et je bois à la santé des deux braves officiers français ici présents et à celle de la glorieuse armée qu'ils représentent. »

Le *Lokal Anzeiger* voit, dans ces faits, le signe manifeste d'un rapprochement de la France et de l'Allemagne, et termine l'article qu'il publie à ce sujet par cette exclamation : « Qui aurait pensé, il y a vingt ans, qu'un tel rapprochement se produirait jamais ! »

La loi sur les Associations

Paris, 30 mai. — La commission sénatoriale chargée de l'examen du projet de loi relatif au régime des associations a adopté hier après-midi les divers articles du texte voté par la Chambre en supprimant toutefois dans l'article 2 les mots « autres que les associations religieuses » et en réservant l'article 18 qui, actuellement, est incomplet, M. Deschanel ayant omis de faire voter le paragraphe du texte primitif qu'a complété l'amendement L'Hôpiteau.

La commission se réunit aujourd'hui pour entendre MM. Bérenger, Gonthier de Chamaillard, de Blois, de Carne, auteurs des amendements qui ont été déposés.

Elle s'entendra demain avec le président du Conseil concernant l'article 18.

La commission aura certainement terminé son œuvre cette semaine. M. Vallé, rapporteur, compte déposer son rapport la semaine prochaine, à la séance de mardi ou à celle de jeudi.

LA GUERRE DE CHINE

Le rappel de la flotte allemande

La cause de la reculade du Kaiser

Paris, 30 mai — Pour comprendre la pensée, l'intention de l'initiative prise en Chine par l'empereur Guillaume en expédiant à son escadre l'ordre de retour, il faut considérer moins la situation de la Chine que celle de l'Allemagne elle-même. A Pékin, les négociations continuent avec une désinvolture dans la lenteur qui donne à croire que les diplomates étrangers, au contact de Li-Hung-Chang, ont pris les habitudes des mandarins.

M. Delcassé, dans un de ses clairs et intéressants discours sur les affaires de Chine, a expliqué déjà combien il était difficile de maintenir les agents de huit puissances en un groupe unanime, en un peloton compact, à travers les questions difficultueuses qu'il s'agit de régler, non seulement de manière à obtenir l'acceptation de la Chine pour chacune d'elles, mais encore et surtout de manière à mettre d'accord les puissances entre elles. Toute question ressemble à la banquette irlandaise d'un steeple-chase : les uns s'arrêtent net et refusent de sauter, tandis que les autres, d'un bond, partent de l'avant et galopent isolés. C'est l'ordre dispersé appliqué à la diplomatie.

Depuis, les négociations n'ont-elles pas malheureusement confirmé l'appréciation de M. Delcassé ? Voilà qu'elles s'éternisent à propos de l'indemnité, non point entre étrangers et Chinois, mais entre étrangers eux-mêmes, en particulier entre la Russie, qui propose le paiement immédiat par un emprunt garanti, et l'Angleterre qui repousse cet emprunt parce qu'il serait payé par un relèvement de taxes commerciales, c'est-à-dire en fin de compte par elle-même, car elle est, en Chine, la principale puissance commerciale.

Lorsque Russes et Anglais se seront mis d'accord, alors ce sera le tour des Chinois à entrer en scène, à amuser le tapis, à ergoter et épiloguer. Qu'a donc à voir le rappel de l'escadre allemande avec ce jeu de cassetête diplomatique ? C'est un fait indépendant de ce qui se passe à Pékin. Pourquoi donc, cependant, l'empereur Guillaume après avoir commandé au généralissime Waldersee de faire ses malles et de rapporter son beau bâton de feld maréchal, qui là-bas n'a guère eu occasion de frapper de grands coups, pour quoi donc l'empereur Guillaume rappelle-t-il également l'escadre ?

Regardez du côté de l'Allemagne. En ce moment nos voisins traversent une violente crise industrielle. Les usines, après la période des vaches grasses, languissent ; elles diminuent leurs journées d'ouvriers, afin d'éviter le chômage complet, désastreux pour le matériel ; mais elles travaillent souvent à perte. La métallurgie, orgueil de l'industrie allemande, est dans le marasme ; Krupp sera heureux s'il échappe à un krach. De même pour les laines, dont les stocks invendus s'entassent dans les fabriques. Et quel avenir ? Les agrariens menacent, pour sauver leurs céréales, de donner fraternellement le dernier coup aux industriels en se bâtissant autour de l'Allemagne une muraille de Chine par des relèvements de tarifs douaniers qui, par représailles, fermeront aux produits allemands les débouchés étrangers. Sans doute, le nouveau ministre du commerce, M. Mœller, industriel lui-même, déclare qu'il ne laissera voter que des tarifs modérés. Mais sera-t-il le maître des agrariens ?

Voilà la crise intérieure qui explique que par prudence, par nécessité, l'empereur Guillaume stoppe en Extrême-Orient. Il sait que l'opinion n'a jamais vu d'un œil favorable sa mégalomanie chinoise, qu'elle l'estime aventureuse et ruineuse. Ne serait-ce pas l'exacerber dangereusement que de continuer à jeter l'argent à pleines mains dans le golfe du Petchili, tandis que ce même argent devient si difficile à gagner dans les usines allemandes ? Mais l'Angleterre a cru à l'abandon, telle Ariane délaissée à Naxos par le volage Bacchus. Eh bien ! Guillaume confère l'Aigle-Noir au maréchal Roberts : quel gage de fidélité !

Faits Divers

HORS RÉGION

UN MORT VIVANT

Paris, 30 mai. — M. Pugnat, employé de commerce à Paris, était ces jours avisé par sa mère, qui demeure à Cerdon (Haute-Savoie) que son père François Pugnat, maçon, 45 ans, était mort, le 19 courant, à l'hôpital Broussais.

M. Pugnat fils courut au domicile de son père, route de la Révolte, 202, à Levallois-Perret. Il y trouva le maçon plus frais et plus dispos que jamais. Et il l'étonna fort en lui apprenant qu'un avis officiel émané de l'administration de l'hôpital Broussais — où, du reste, François Pugnat n'a été soigné à aucun moment — le classait au nombre des morts.

Notre mort vivant est allé hier réclamer à la mairie du 11e arrondissement son propre acte de décès.

Détail particulier et qui achève de rendre cette affaire complètement énigmatique : l'avis administratif de décès constate en post-scriptum que les obsèques de M. François Pugnat ont été faites aux frais des locataires de la maison du défunt.

Deux squelettes emmurés

Découverte d'un crime

Bruxelles, 29 mai. — Rue Navez, à Schaerbeek, existe une très vieille bâtisse. Tour à tour, ce vaste immeuble servit de demeure à de petits seigneurs et de résidence champêtre à de riches bourgeois de la ville ; en ces trente dernières années une grande blanchisserie y était installée. Cet établissement était dirigé depuis 1868 par Mme veuve S... qui mourut il y a deux ans environ. Resté inoccupé depuis, le propriétaire M. T... décida, il y a quelques jours, de le faire démolir. Les travaux étaient poussés très activement, lorsque mercredi matin, une surprise attendait les démolisseurs.

Un coup de pioche donné dans un mur de refend, des sous-sols, mit à jour deux squelettes ! Ceux-ci étaient placés verticalement, côte à côte ; ils semblaient intacts, lorsqu'on commit l'imprudence de les toucher : ils s'écroulèrent aussitôt complètement disloqués ! La police prévenue d'urgence en cette lugubre découverte se transporta sur les lieux. Des premières constatations faites, il résulte qu'on se trouve en présence d'un double crime. Mais jusqu'à présent, même approximativement, il a été impossible de déterminer l'époque où il a été commis. Tout ce que l'on a pu savoir, c'est que le mur de refend semble avoir été construit expressément pour servir de tombe aux deux corps. Le parquet, avisé, s'est transporté rue Navez. Après avoir procédé à une enquête sommaire, les magistrats ont fait transporter les ossements au cimetière de la commune.

Terribles explosions à Anvers

SIX VICTIMES

Anvers, 30 mai. — Hier, vers midi, une terrible explosion s'est produite dans la droguerie de M. Collignon, rue du Couvent, à Anvers. La servante de la maison s'élança dans la rue en appelant au secours. Un agent accourut et rencontra dans le corridor M. Collignon et son employé. Tous deux étaient en feu. Pendant qu'on transportait le commerçant au dispensaire et son employé à l'hôpital Sainte-Elisabeth, les pompiers arrivèrent.

A ce moment, une seconde explosion se produisit. On constata qu'elle provenait de la maison de derrière. On fit déménager les habitants des maisons voisines. Le commandant Schepens, le capitaine Kenaut et l'ingénieur en chef de la ville arrivèrent bientôt sur les lieux. Une troisième explosion se produisit, plus terrible encore, et la maison de derrière s'effondra.

On constata alors que le sergent Vandeputte, le caporal Meir et deux pompiers étaient gravement blessés. Le caporal a été transporté à l'hôpital.

Les dégâts sont considérables.

Sucide dans un presbytèrei

Reims, 29 mai. — La servante du curé d'Igny-le-Jard, Mme Marie Brisson, s'est jetée par la fenêtre de sa chambre dans la rue, où elle a été retrouvée morte.

On ignore les motifs de ce suicide qui provoque une vive émotion dans le pays.

DANS LA RÉGION

Effroyable Drame A LILLE

Une mère qui se noie avec ses enfants.

Une horrible tragédie de famille, qui rappelle les plus sombres imaginations des légendes antiques, mais qui malheureusement n'a eu que trop de réalité, s'est déroulée à Lille, dans la nuit de mercredi à jeudi.

Une mère de famille, Mme Dhondt, demeurant à Lomme, s'est jetée à l'eau, dans la Deûle, avec trois de ses enfants.

Nous pouvons donner aujourd'hui tous les détails de ce drame poignant, qui a produit dans la région une vive et trop explicable émotion.

LA FAMILLE DHONDT

La famille Dhont habite, au numéro 14 de la Croix de Pierre, à Lomme, une modeste maison.

Le père, M. Evariste Dhondt, briquetier, 38 ans, est originaire de Belgique, et travaille depuis quelque temps à Marquette.

Quatre enfants étaient nés de son mariage avec Virginie Moulard : Marguerite, 8 ans ; Victoria, 6 ans ; Evariste, 17 mois, et Albert 3 mois.

La famille Dhondt était réputée dans le quartier, pour une famille modèle ; les époux paraissaient s'entendre très bien, et aimer beaucoup leurs enfants, dont la gentillesse était la joie des voisins.

Dhondt travaillait de tout cœur, et parvenait à élever la maisonnée. Il y a quelques mois pourtant, il s'était trouvé sans travail.

Au même moment, sa femme fit une maladie d'estomac très douloureuse.

Depuis, elle s'était un peu assombrie, et, d'après son mari, elle refusait parfois de manger pendant une journée entière.

Puis la bonne humeur revenait peu à peu.

Ces alternatives de gaîté et de tristesse, encore que pénibles pour M. Dhondt, ne pouvaient faire prévoir néanmoins la tragique détermination que l'on déplore aujourd'hui.

AU BOIS DE BOULOGNE

Mercredi, à 10 heures du matin environ, Mme Dhondt habilla ses quatre enfants, et après leur avoir dit qu'on allait faire une belle promenade, elle les emmena du côté du Bois de Boulogne.

La mère et les enfants y passèrent toute la journée.

Un garçon de 12 ans, voisin de la famille, et qui travaille à Lille, rue du Vieux-Marché-aux-Poulets, passait au Bois, vers 7 heures du soir.

Sur un banc, il aperçut Mme Dhondt, donnant le sein au petit Albert, et les trois autres enfants jouaient tout près dans le taillis.

— Vous reviendrez avec moi à Lomme ? dit Delahedde.

— Pas encore, mon mari va passer, je l'attends, répondit la mère.

Le jeune homme lui fit observer que venant de Marquette, son mari ne pouvait la rejoindre au Bois.

Mais Mme Dhondt persista à rester, et remit à Delahedde les clés de son domicile, pour les donner à son mari, dit-elle, au cas où il serait à la maison avant elle.

LE DRAME

Delahedde reprit sa route, et raconta chez lui la rencontre qu'il avait faite.

Plusieurs voisins, entre autres un cabaretier, M. Louis Prévost, en proie à de pénibles pressentiments, se rendirent alors à l'endroit indiqué.

Mme Dhondt n'y était plus. Pendant 2 heures, on battit les taillis, mais en vain.

M. Prévost et ses amis revinrent alors à la Croix de Pierre, croyant que la famille était rentrée.

Il n'en était rien.

Mme Dhondt, après s'être promenée encore quelque temps était arrivée non loin du *Moulin-Rouge*, dont la musique amusa un peu les enfants, qui s'endormirent sur un banc, près du canal.

Quand Marguerite, l'aînée, se réveilla, elle vit sa mère, un mouchoir à la main, s'avancer vers elle pour lui bander les yeux, comme pour jouer à cache-cache. Instinctivement, effrayée, elle courut quelques mètres, hors de l'atteinte de sa mère.

Celle-ci prit alors Victoria, la cadette, lui assujettit le mouchoir, et, après l'avoir embrassée fiévreusement, la précipita dans le canal.

Puis, prenant son petit Albert sur son bras gauche, et Evariste sur le bras droit, elle descendit les marches de l'escalier qui, en cet endroit, coupe la barrière de la berge, et, arrivée au bas, se laissa tomber.

Evariste poussa comme un sanglot, la mère fit un geste et eut un dernier cri. Puis ils disparurent.

Marguerite, terrifiée, courut, en pleurant, sans trop savoir où elle allait. Dans l'avenue de Dunkerque, elle rencontra deux personnes, MM. Capart et Poilet, à qui elle essaya de raconter la scène.

On se rendit au poste des pompiers de Canteleu.

La pauvre petite refit le récit de ce qu'elle avait vu.

Le 5e arrondissement, puis le poste de permanence, furent aussitôt prévenus.

M. Foucart, commissaire de permanence, envoya de suite deux agents, qui accompagnèrent Marguerite au canal, afin de retrouver l'endroit précis où s'était accompli le drame, et commencer au plus tôt les recherches.

DEUX CADAVRES RETROUVES

Hier matin, M. Villon, commissaire du 5e arrondissement continua l'enquête et interrogea M. Dhondt et Marguerite, qui confirma ses premières déclarations.

Cependant, entre le poste d'octroi et le pont de l'Hippodrome, toute la nuit, le canal fut surveillé.

A 4 heures, les cadavres des deux petits garçons furent aperçus flottants.

Retirés aussitôt, les corps furent transportés à la Morgue, après avoir été examinés par M. Villon et M. le docteur Gosselet.

Les deux enfants ne paraissaient pas avoir souffert. Les traits étaient reposés, les yeux clos. On eut dit que les deux bébés continuaient leur sommeil.

Les recherches ont continué toute la journée, mais à 7 heures du soir, la Deûle n'avait pas encore rendu sa double proie.

Des groupes nombreux ont suivi les explorations vaines des bateliers, se racontant le drame.

C'est seulement dans l'après-midi d'hier, que M. Dhondt a été mis en présence de ses deux enfants.

Le désespoir morne et concentré du malheureux père faisait peine à voir.

LES CAUSES DU DRAME

Comment expliquer la funeste résolution de l'infortunée Mme Dhondt.

Comme nous l'avons dit, il lui était resté, de la maladie qu'elle avait faite l'année dernière, des idées noires, qui parfois la hantaient, et rendaient sa conduite bizarre.

Les voisins s'en étaient souvent aperçus, sans s'en inquiéter davantage.

Il y a huit jours, Mme Dhondt courait chez une voisine, portant son dernier-né, et s'écriant : « Il est mort ! il est mort ! »

Le pauvre petit était à demi-étouffé dans ses langes.

La petite Marguerite racontait encore que lundi soir, sa mère leur avait dit « Nous allons nous noyer. »

Mais son esprit d'enfant n'avait pas attaché d'importance à ce propos.

Aujourd'hui, en rapprochant tous ces faits on serait tenté de conclure à un accès de folie monstrueuse, qui aura emporté la raison de la malheureuse mère, et qui déroutait toute analyse.

D'autre part, il n'est que trop aisé de constater que, le ménage Dhondt ne devait pas être à l'aise.

Il fallait vivre à six, avec le maigre salaire que gagnait, de son métier actuel de briquetier, c'est-à-dire avec 18 à 20 francs par semaine, le père de famille !

Et la maladie de la femme n'avait pas dû faciliter les économies ?

Ne peut-on supposer que le spectre de la misère menaçante, n'a pas fait définitivement sombrer la malheureuse déjà déséquilibrée par la souffrance ?

Drame de la folie, ou de la misère ?

Les deux, sans doute.

Dernière Heure

Au groupe socialiste

Une lettre de démissions

Paris, 30 mai. — Le citoyen Devèze, secrétaire du groupe socialiste de la Chambre, a reçu aujourd'hui la lettre suivante :

Cher citoyen secrétaire,

Les députés soussignés et présents à Lyon, après leur retrait du Congrès et comme conséquence de ce retrait, vous adressent leur démission de membres du groupe socialiste parlementaire.

Recevez, cher citoyen, nos salutations socialistes.

(*Signé*) : Groussier, Allard, Walter, Constant, Vaillant, Dejeante, Létang, Zévaès.

Le groupe socialiste se réunira demain pour examiner la situation créée par ces démissions.

Les postes étrangères en Turquie

UN NOUVEL INCIDENT

Constantinople, 30 mai. — Les employés des douanes ottomanes d'Alexandrette ayant voulu empêcher un navire du Lloyd autrichien de recevoir les sacs postaux pour la France et l'Autriche, une lutte s'est engagée entre l'équipage et les employés. Ces derniers ont été repoussés.

Les ambassades de France et d'Autriche exigent satisfaction et le châtiment des coupables. La Porte explique qu'il y a eu malentendu, les employés des douanes n'ayant pas reçu en temps utile les instructions révoquant les ordres antérieurs.

Le renouvellement des Conseils généraux

Paris, 30 mai. — Le bruit courait cette après-midi que le gouvernement serait décidé à avancer la date des élections au Conseil général qui, primitivement fixées au 28 juillet auraient lieu le 22 juillet.

Dans ces conditions, la session parlementaire serait close vers le 5 ou 6 juillet, car on estime que la loi sur les associations pourrait être votée à cette date par le Sénat.

La discussion sur les retraites ouvrières se trouverait donc renvoyée à la session extraordinaire.

Effondrement d'un Théâtre

6 morts. — 29 blessés

Moscou, 30 mai. — Une catastrophe s'est produite à Twer da Ville-Jaune, sur la rive droite du Volga.

Pendant la représentation le plafond d'un grand café-concert de Twer s'est effondré. Six des spectateurs ont été tués ; 29 furent blessés.

FEUILLETON DU 1 JUIN. — N° 32

LE BIGAME

PAR

Xavier de Montépin

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE VIII

Deux nouveaux personnages

— En effet, c'est lui-même... — Merci, mon enfant. — Acceptez cette bagatelle pour l'amour de moi.

Le vicomte avait entendu la voix de son compatriote. — Il quitta sa place, courut à lui et l'embrassa sur les deux joues, en s'écriant

— Ce cher marquis !

— Vous voici donc à Paris, vicomte. Etes-vous content de votre voyage?

— Enchanté. Tout me réussit. Je suis arrivé depuis une heure. Je vous attendais, marquis, mais sans trop d'impatience, je dois en convenir, car la courtoisie de ces gentilshommes, la cordialité de leur accueil et le charme de leur esprit, piquant comme du cidre en bouteille, m'ont fait paraître le temps très court.

Hélion regarda les gentilshommes dont lui parlait le vicomte de Folle-Avoine, et cet unique regard l'édifia sur leur compte de la façon la plus complète

— Allons, — se dit-il, — mon provincial était fourvoyé en mauvaise compagnie. — Les drôles se seront moqués de lui ! — Sans doute, il a déjà payé sa bien venue — C'est un petit malheur, mais il faut le leur enlever bien vite, ils le dévoreraient.

— Diable ! — pensait le Lynx, — il n'a pas l'air commode celui-là. — Rien à faire avec lui.

— Marquis, — reprit Hercule — permettez-moi que je vous présente à ces gentilshommes... — Ces chers amis.

— Inutile ! complètement inutile ! — interrompit Hélion. — Ces messieurs ne tiennent pas plus que moi à la présentation... Hercule, je vous emmène.

— Comment? Nous ne soupons pas au *Cygne de la Croix* ?

— Non.

— Pourquoi donc ?

— Parce que nous soupons chez moi. Avez-vous retenu une chambre ici ?

— Pas encore.

— A merveille !... — Vous logerez ailleurs... — J'ai mes raisons... — Je vous les dirai... — Venez, partons...

Hercule se tourna d'un air attendri vers les buveurs, si mal appréciés par le marquis.

— Je vous quitte, messieurs... — leur dit-il, en appuyant la main sur son cœur. — Je m'éloigne de vous, mes amis, mes chers amis, mais vos procédés sont gravés là... — Vidame, comte et marquis, et vous, Monsieur Flamel, ce n'est point un adieu que je vous laisse, car nous nous reverrons.

Il voulait leur serrer la main à tous, mais Hélion lui prit le bras avec impatience, en s'écriant

— Venez !

— A bientôt, vicomte ! — firent en chœur les quatre bandits.

— Oui... oui... à bientôt... à bientôt

— Mais, venez donc ! — répéta M. de Saillé en entraînant Hercule.

A peine les deux gentilshommes venaient-ils de quitter le cabaret que le Lynx, Fil-d'Acier, Cupidon et compère Loriot se regardèrent en riant.

— Messieurs, — dit Cupidon,— je vous offre une prise de tabac à la fève de la tabatière du vicomte de Folle-Aveine.

— Il est neuf heures un quart à la montre de famille du vicomte de Folle-Aveine — fit le Lynx à son tour, — il se fait temps d'aller rue Platrière, aux bureaux du coche retirer les bagages du vicomte de Folle-Aveine

— Je t'accompagne, — dit Fil-d'Acier, — et, en passant, j'échangerai contre quelque monnaie, chez notre ami, le juif Samuel, le superbe diamant du jabot du vicomte de Folle-Aveine... Viens-tu, compère Loriot ?

— Ma foi, non, je reste ici, avec Flamel et Cupidon. — Je veux faire le compte à loisir, des pistoles bien trébuchantes que renferme la bourse du vicomte de Folle-Aveine, et m'éventer voluptueusement avec le mouchoir de fine batiste du vicomte de Folle-Aveine... — Il embaume la tubéreuse, mon odeur favorite !

— Ah ! — reprit le Lynx, — quel bon pigeon à plumer ! — Malheureusement, — ajouta-t-il avec un soupir, — le voilà dans la volière du marquis de Saillé...

— Bah ! — riposta Fil-d'Acier, — les montagnes ne se rencontrent pas, mais les hommes se rencontrent... Nous reverrons un jour le vicomte de Folle-Aveine...

— Allons, un dernier gobelet, et en route.

— *Reviendrez-vous, demanda Cupidon.*

— Aussitôt les bagages du vicomte en lieu sûr, vous nous reverrez, — *répliqua le Lynx.*

— Notre heureuse fortune de ce soir m'a mis en appétit... Commandez le souper.

Le Lynx et Fil-d'Acier sortirent ensemble.

Flamel, les coudes sur la table et la tête dans ses deux mains, semblait complètement étranger à tout ce qui se passait autour de lui.

— Comme te voilà sombre ! — lui dit Compère Loriot. — Qu'as-tu donc ? A quoi penses-tu ?..

— Moi ? à rien... — répondit Flamel avec amertume. — A quoi penserai-je ? Est-ce que les gens de ma sorte pensent à quelque chose ?

En ce moment, Gimblette s'approcha de la table, et, se penchant à l'oreille du nouvelliste, elle murmura

— Monsieur Flamel, cette dame vous fait prier de monter... Vous savez bien, l'Italienne... la dame du n° 7...

— C'est bien... j'y vais... conduisez-moi...

Gimblette, suivie par Flamel, gravit l'escalier de bois, longea une sorte de galerie qui dominait la salle, s'engagea dans un couloir sur lequel donnaient une quinzaine de portes numérotées, s'arrêta devant le n° 7, et dit

— C'est là

Flamel heurta contre cette porte.— Une voix répondit

— Entrez

L'aventurier franchit le seuil.

La chambre dans laquelle il pénétra était toute spartiate. — Un lit, enveloppé de grands rideaux de toile peinte, à paysages rouges sur fond grisâtre, — une table de bois blanc supportant des ustensiles de toilette en faïence commune, quelques sièges disparates, et voilà tout.

Une lampe, posée sur la table, combattait imparfaitement l'obscurité.

Viola Réni, assise dans un vieux fauteuil, le seul que possédât la chambre, et voilée comme au moment de son apparition dans le cabaret, semblait une figure de marbre noir.

— Vous m'avez fait l'honneur de m'appeler, madame, dit Flamel en s'approchant, et je viens me mettre à vos ordres. Est-ce de la plume ou de l'épée que vous avez besoin ce soir ?

— Gérard de Noyal, — murmura Viola Réni, — est-ce donc ainsi que je devais vous retrouver?...

— Vous savez mon nom, madame ! — s'écria l'aventurier, secoué par une violente surprise.

— Regarde mon visage, Gérard, — dit l'inconnue en soulevant son voile, — et tu ne demanderas plus si je sais ton nom...

CHAPITRE X

Bonheur de se revoir

Les regards du gentilhomme déchu plongèrent avidement sous les dentelles, et quelques chose qui ressemblait à une larme d'émotion vint mouiller ses yeux ternis, dont les prunelles avaient l'éclat métallique et froid de l'acier.

— Hilda ! — balbutia-t-il, — c'est donc toi !... c'est bien toi !...

— Pourquoi ne m'as-tu pas reconnue plus tôt ?...

— Tu déguisais ta voix.

— *Ton cœur ne t'a rien dit ?*

— Mon cœur ? Il est éteint depuis si longtemps ! Et tu viens cependant de le faire tressaillir ! — Tu es plus belle que jamais ! belle à enivrer !... belle à rendre fou !

— Est-ce vrai, cela ? — demanda la jeune femme avec un orgueilleux sourire

— Ah ! tu le sais bien ! — Si tu en doutais, je te dirais « Mets ta main là sur le côté gauche de ma poitrine;! » — tu sentirais ce cœur endormi se réveiller et battre encore

— Comme tu es changé toi Gérard !

— Oui ! changé à ce point, que, par moments, je ne me reconnais plus moi-même.

— Comment, toi, un gentilhomme, as-tu pu descendre ainsi ?

— Jusqu'à respirer dans l'atmosphère infecte des bouges et des tavernes, n'est-ce pas, avec des voleurs pour amis? descendre jusqu'à vendre au plus offrant, mon épée ou ma plume ? voilà ce que tu ne peux comprendre, n'est-il pas vrai? C'est pourtant bien simple : — Il faut vivre. — Je fais ce que je peux ! Quand on est dans la boue, c'est fatal, on y reste...

— Raconte-moi ta vie, Gérard...

— A quoi bon?

— Je t'en prie...

— Triste souvenirs à remuer !... mais tu commandes, j'obéis... vieilles habitudes Hilda ! — D'ailleurs, ce sera court... — Tu n'as pas oublié nos rêves d'autrefois ?...

— Lesquels ?

—Ceux de richesse et de ceux de puissance ! — Etions-nous assez jeunes, assez crédules, assez fous ! — Croire à l'alchimie ! — Tiens j'en ris ! et pourtant c'était triste ! — Fondre une fortune dans nos creusets ! — Semer à pleines mains l'or réel pour courir après cette chimère qu'on nomme la pierre philosophale ! Nous avons fait cela ma chère ! *et je ne le regrette point, car en ce temps-là*, tu m'aimais ! — Un an après la nuit terrible où le fer, le poison, le feu, avaient été impuissants contre nous nous avions dissipé jusqu'à la dernière pistole des grosses sommes empruntées sur mes terres. — Il ne nous restait rien, pas même l'espérance... et tu commenças à ne plus m'aimer... et tu t'ennuyais je le voyais bien, dans cette maison où nous nous cachions près de Paris. — Moi je t'aimais toujours. — Un soir j'étais sorti déguisé, pour aller mettre en gages quelques derniers bijoux. — En rentrant, je retrouvai la maison vide. — Tu étais partie ! partie sans me laisser seulement un adieu...

— M'as-tu pardonné, Gérard ?

—Oui, certes... mais pas tout de suite... Ah ! comme je t'ai maudite d'abord ! J'ai crié, j'ai pleuré, j'ai voulu mourir... Puis le calme est venu, et avec lui la philosophie : Alors j'ai fait mieux que pardonner, j'ai compris... Quand vient l'hiver l'hirondelle s'envole... Ta misère arrivait et tu [illegible] ton vol... Rien de plus naturel... rien de plus légitime.

— Gérard... — interrompit Hilda.

— Eh ! tu sais bien que j'ai raison ! — Une fois seul et devenu sage, je me demandai ce que j'allais devenir sans toi, et, comme je sentais bien qu'il fallait bien me distraire je résolus de m'enrichir mais non par l'alchimie cette fois... — L'inconnu m'attirait... — Visiter des pays nouveaux, c'était vivre d'une vie nouvelle... — Je partis pour cette contrée mystérieuse et quasi fantastique qu'on appelle les Indes... — Là j'eus des aventures sans nombre... — Tu ne tiens pas beaucoup, je suppose, à les connaître par le menu... et d'ailleurs je les ai écrites... Elles forment un gros manuscrit, qui, faute d'un libraire n'a point vu le jour... — Tu le liras si le cœur t'en dit... — C'est très-curieux, foi de gentilhomme !

— En deux mots, que fis-tu dans ces pays lointains ?

— tout... excepté fortune... — Lassé, brisé, brûlé, et plus gueux que jamais, au bout d'un an je reviens en France... à Paris. — Là je pris le nom de Flamel, comme un souvenir des grandes illusions d'autrefois... — Le dénûment et l'oisiveté me poussèrent dans la bohème des tavernes borgnes... — Je connus les violents parfums de la pipe et les âpres senteurs du vin bleu. — Je coudoyai des bandits, qui me tutoyèrent ; mais dans ce milieu dégradant je ne me départis pas, néanmoins, d'une honnêteté relative. — Mon vieux blason de gentilhomme n'a pas trop à rougir de moi... — Je couperais ma main droite plutôt que de m'en servir pour un vol, et, quand on achète mon épée, je ne m'embusque point au coin d'une rue comme les braves italiens, je vais droit à l'homme désigné, je lui dis — « Défendez-vous ! » — Je le combats en face, les yeux dans les yeux, et le frappe en pleine poitrine. — Tout cela ne m'enrichit guère, mes loques le crient à qui veut l'entendre... J'ai vécu cependant tant bien que mal, et tu en sais désormais sur mon compte aussi long que moi-même... A ton tour de parler, ma chère

— Comme toi, j'ai lutté sans cesse, répondit la jeune femme.

— Moi, j'échouais... Réussissais-tu ?

— Toujours.

Cela devait être... tu es si belle !

(*A suivre.*)